

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda, Gazi Sahin, Audrey Schmid, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont et Laurence Corpataux: «Mieux vaut prévenir: pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics».

TEXTE DE LA MOTION

Contexte: apprenons de l'expérience du nouveau quartier des Vernets!

Un nouveau plan localisé de quartier PAV-Acacias 1 est en cours d'élaboration. Une vue du premier projet a été présentée en septembre 2021 et des plans correspondants ont été montrés lors des concertations organisées par le Département du territoire (DT).

Le Conseil municipal devra prochainement se prononcer sur le projet de plan localisé de quartier (PLQ) PAV-Acacias 1, sur un projet définitif d'aménagement. Pour rappel, il n'a qu'un délai légal de 40 jours pour le traiter en commission et le voter en plénière. Il est difficile à ce stade d'élaboration de l'amender. Une fois le PLQ adopté par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat, la seule possibilité de demander des modifications (ou de s'opposer) se situe au niveau de recours juridiques, toutefois limités aux personnes ou entités ayant qualité pour agir strictement définies. Il s'avère ainsi important d'intervenir avant l'aboutissement d'un projet définitif encore au moment de l'élaboration du projet de PLQ. Si ce projet est de compétence cantonale, il y a une étroite collaboration avec la Ville de Genève pour les terrains se situant dans son territoire.

Considérant:

- que le périmètre PAV-Acacias 1 doit accueillir à terme environ 2300 logements et 1150 emplois (si le ratio 2/3-1/3 est respecté), soit une population de plus de 6000 personnes avec 1500 à 2000 enfants/jeunes;
- que le terrain prévu actuellement pour le groupe scolaire de 24 classes a une superficie de moins de 6500 m² avec un gabarit de construction de 12 mètres (R+2). Cette surface se révélerait déjà insuffisante pour un groupe de 16 classes; en témoigne le groupe scolaire de Chandieu qui dispose d'un terrain de 10 800 m² avec un gabarit partiellement de R+3;
- que la construction d'au moins une crèche (dont le nombre de places devrait être précisé) sera nécessaire et qu'à ce stade, il n'est pas indiqué sur le plan

visible actuellement un emplacement pour construire une crèche indépendante avec un espace extérieur approprié;

- que la création d'un parc de proximité se révèle nécessaire vu la population concernée et les exigences climatiques, tout particulièrement pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR). Le parc linéaire prévu ne dispose comme espace vert que d'une étroite pelouse de 12 à 20 mètres de large. Le parc des Acacias (E.-Jebb) est déjà surchargé; celui qui pourrait voir le jour devant la patinoire sera largement occupé par les habitants des Vernets et il doit laisser un accès aux 7000 spectateurs. Ces deux parcs sont relativement éloignés et demandent de traverser des rues fréquentées. Quant à la bande de terrain prévue dans l'espace Ternier, elle demeure très étroite et de faibles dimensions (moins de 2000 m²),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Canton, encore pendant la période d'élaboration et de finalisation du projet de PLQ, afin que soient pris en compte les points suivants:
 1. que la Ville de Genève obtienne une surface réellement adéquate pour le bâtiment de la nouvelle école et du préau qui jouera un rôle important dans ce quartier fortement densifié et qu'elle sera amenée à financer;
 2. que la Ville puisse réaliser un projet de crèche et créer pour l'accueillir un bâtiment indépendant permettant de respecter les normes de surface intérieures et extérieures;
 3. que ce nouveau quartier dispose d'un parc de proximité de dimensions suffisantes pour accueillir les diverses activités de la population du quartier (à l'égal par exemple des parcs Gourgas et Baud-Bovy), soit au minimum 10 000 m² pour assurer un rafraîchissement du quartier comme l'indiquent les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement relatives aux mesures de lutte contre le réchauffement climatique;
 4. que sur la base de la résolution R-193: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» votée le 23 juin 2020, il s'agira aussi de prendre en considération la vie culturelle ainsi que d'autres équipements socioculturels afin de rendre ce futur quartier vivant et convivial pour ses habitant-e-s;
 5. que, conformément aux engagements pris par le Conseil administratif, la Ville de Genève exige que l'ensemble des bâtiments, les espaces ainsi que les aménagements privés et publics soient conformes aux principes de l'accessibilité universelle.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il convient de rappeler que la quasi-totalité des terrains appartiennent au Canton de Genève, respectivement à la Fondation PAV (FPAV) et que, dès lors, contrairement à d'autres quartiers où elle mène une politique foncière active, la Ville ne possède aucune parcelle au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) à l'exception des équipements sportifs Queue-d'Arve Vernets et ne peut pas intervenir en tant que propriétaire.

Nous rappelons par ailleurs que la planification du périmètre Praille-Acacias-Vernets est en main du Canton. C'est en effet lui qui pilote l'ensemble des procédures d'aménagement – le plan directeur de quartier PAV ainsi que l'ensemble des plans localisés de quartier.

Les communes sont évidemment associées à ces démarches mais les préavis qu'elles émettent ont un caractère consultatif.

Dans le but de faire entendre leurs voix et d'augmenter le poids des demandes des communes lorsqu'elles agissent dans le champ de leurs compétences, ce qui concerne en particulier les équipements publics, les villes de Carouge, Genève et Lancy ont formé la Communauté des communes urbaines (CCU). Celles-ci, par l'intermédiaire des services techniques, sociaux et culturels des trois communes, ont réalisé en 2013 un programme des équipements sur l'ensemble du territoire du PAV. Ce «dialogue entre un projet urbain et des projet d'équipements», communément appelé «Livre blanc», avait établi la liste des besoins en équipements socio-culturels.

Ainsi, au moment de l'élaboration du projet de plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1, la Ville a exprimé le besoin d'un périmètre scolaire, d'une crèche, d'une ludothèque et d'un espace de quartier conformément à ce qui ressortait du «Livre blanc» précité.

Aujourd'hui, le projet de PLQ prévoit un périmètre scolaire d'une surface d'environ 6400 m². Consciente des dimensions modestes de ce périmètre, la Ville a obtenu qu'il jouxte le parc linéaire qui longe l'espace renaturé de l'Aire et de la Drize de manière à offrir un dégagement au futur préau. Il s'avère, d'ores et déjà, qu'il ne sera pas aisé de réaliser un groupe scolaire de plus de 16 classes dans un espace aussi restreint et, a fortiori, d'y ajouter les autres équipements socio-culturels.

A titre de comparaison, l'école de 16 classes prévue dans le PLQ des Vernets disposera d'une surface de 8233 m².

Par conséquent, le Conseil administratif prévoit de poursuivre les négociations avec le Canton, respectivement la FPAV en vue d'obtenir des surfaces suffisantes

pour des équipements complémentaires répondant aux besoins des futurs habitants et de demander qu'ils soient situés dans un bâtiment indépendant et localisés dans le PLQ.

Rappelons par ailleurs que la CCU a obtenu la création du Grand Parc d'environ 60 à 80 hectares. Cet espace vert d'envergure répond aux besoins des habitants et des usagers à l'échelle de l'ensemble du PAV.

Les espaces verts prévus sur le territoire de la Ville de Genève sont constitués du parc linéaire, d'environ 20 mètres de largeur avec la rivière remise à ciel ouvert, de la promenade le long de l'Arve, de l'esplanade des Vernets et du Parc des sports. Ces espaces totalisent une surface de 5 hectares. Rapportée à la surface du quartier et à la population attendue, la proportion d'espaces verts est légèrement plus élevée que celle d'un quartier tel que la Jonction.

Bien que la dimension de ces espaces verts ne soit pas négligeable, il convient toutefois de signaler que leurs horizons de réalisation sont lointains et pour certains relativement incertains. Le futur Parc des sports, notamment, dépend de la démolition et du déménagement du site de la Voirie pour la localisation duquel la Ville de Genève n'a pas encore obtenu de garantie de la part du Canton.

Poursuivant l'objectif de trouver des alternatives et d'améliorer la qualité du futur quartier, le Conseil administratif et les services techniques ont œuvré avec détermination pour limiter le trafic à travers le futur quartier, prévoir des espaces publics plus avenants et exempts de circulation motorisée, notamment sur la place projetée par le PLQ Acacias 1. Par ailleurs, dans l'optique de participer à l'amélioration de la qualité des sols et au rafraîchissement du quartier, la Ville a demandé que les cours à l'intérieur des îlots soient intégralement en pleine terre.

En conclusion et répondant ainsi en grande partie aux attentes de la motion, le Conseil administratif entend:

- poursuivre les négociations pour obtenir un bâtiment indépendant dédié à des équipements socio-culturels dans le périmètre du PLQ Acacias 1;
- exiger l'exclusion du trafic motorisé le long du parc de la rivière;
- exiger que les cours des îlots soient intégralement en pleine terre;
- obtenir des conditions acceptables de mise à disposition de terrains permettant le déménagement du centre de la Voirie afin de permettre la réalisation du Parc des sports.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler